EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 23 Mars 2021
N°12-2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi vingt-trois mars **à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, ROUX MORATILLE Lucie, CASSINI Jean, GONNET ASOU Patricia, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, ANDLAUER Marion

Absents : Fabien GERVAIS-BRIAND

Procuration : Max RICHARD à Jean CASSINI et Christine BAPTISTE à Sébastien TERRANOVA

Madame Marion ANDLAUER a été désignée secrétaire de séance

OBJET : demande de huis-clos

Conformément à l'article L.2121-18 du CGCT l'assemblée délibérante peut se réunir à huis-clos.

Suite au décret du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, Madame Dufour demande la tenue de la réunion à huis-clos.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de tenir la séance du conseil municipal du 23 Mars à huis-clos.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 24 Mars 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne